



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221208-D00701310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 15/12/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n° 6), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 34), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Annaïck CHAUVET

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n° 8), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 7).

OBJET : 39. Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2021

Délibération n° 2022/007013

Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2021

Rapporteur : Mme Anne Vignot, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	15/02/2022	Favorable unanime

Résumé :

En vertu de l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Rapports sur le Prix et la Qualité de Services doivent, après avoir été adoptés par le Conseil de Communauté, être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de l'EPCI, qui en prendront connaissance. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

En 2021, les services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la Ville de Besançon étaient tous les trois exploités en régie.

Le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021 se décompose comme suit :

<u>Part Collectivité</u>	Part fixe (abonnement)	Part variable (prix au m³)
Eau (de 0 à 3 m ³)	18,00	<i>gratuit</i>
Eau (de 3 à 100 m ³)		1,10
Eau (au-delà de 100 m ³)		1,12
Assainissement	7,00	1,20

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau et d'assainissement collectif et non collectif 2021, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 3 octobre 2022, ont été adoptés à l'unanimité.

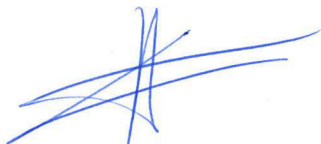
La CCSPL, réunie le 16 septembre 2022, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces RPQS sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de la Ville de Besançon pour l'année 2021.

La Secrétaire de séance,



Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT



COMMUNAUTE URBAINE
GRAND BESANCON METROPOLE

Eau potable
REGIE

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	20
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	20
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	20
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	21
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	21
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service	23
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amagney, Besançon, Bonnay, Boussières, Braillans, Busy, Chalezeule, Chalèze, Champoux, Chaucenne, Deluz, Grandfontaine, Marchaux-Chaudefontaine, Montferrand-le-Château, Mérey-Vieilley, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 18/12/2017 ☐ Non
et modifié le 11/05/2022
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non, en cours
d'élaboration

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 138 805 habitants au 31/12/2021 (128 483 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 24 778 abonnés au 31/12/2021 (24 538 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/N-1	Nombre total d'abonnés au 31/12/N	Variation en %
Amagney	426	429	0,70
Besançon	14 875	15 003	0,86
Bonnay	342	346	1,17
Boussières	551	552	0,18
Braillans	84	84	0,00
Busy	277	283	2,17
Chalèze	185	187	1,08
Champoux	44	45	2,27
Chaucenne	229	236	3,06
Deluz	290	289	-0,34
Grandfontaine	594	599	0,84
Marchaux-Chaudefontaine	655	671	2,44
Mérey-Vieilley	73	78	6,85
Montferrand-le-Château	937	919	-1,92
Novillars	441	443	0,45
Routelle (Osselle-Routelle)	235	237	0,85
Palise	69	71	2,90
Rancenay	164	175	6,71
Roche-lez-Beaupré	933	945	1,29
Thise	1311	1322	0,84
Thoraise	111	111	0,00
Torpes	428	433	1,17
Vaire	355	357	0,56
Veslmes-Essarts	231	239	3,46
Venise	192	205	6,77
Vieilley	314	324	3,18
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	192	195	1,56
Total	24 538	24 778	0,98

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33,51 abonnés/km au 31/12/2021 (22,94 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 5,60 habitants/abonné au 31/12/2021 (5,24 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 367,64 m³/abonné au 31/12/2021. (484,38 m³/abonné au 31/12/2020).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 10 862 923 m³ pour l'exercice 2021 (10 625 259 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
BOUSSIERES Puits de Boussières	78 903	62 910	-20,3
BESANCON Chailluz 1 (CZ8)	506 640	681 870	34,6
BESANCON forage NOVILLARS F2	1 288 464	2 183 069	69,4
THORAISE Puits de Thoraise	22 377	30 125	34,6
BESANCON forage NOVILLARS F3	900 345	673 923	-25,1
TORPES Puits de Torpes " aux Creux"	58 528	58 081	-0,8
MARCHAUX Sources aux Essarts Daniel	15 709	17 070	8,7
OSSELLE-ROUTELLE Puits de Routelle	26 399	31 353	18,8
CHAUCENNE Source Saint Symphorien	32 227	32 886	2
VAIRE Puits d'Arcier "La Fin Dessous"	4 766	2 370	-50,3
VAIRE Puits de Vaire le Grand "Sous Barreaux"	34 132	33 604	-1,6
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de Mont	243 382	252 217	3,6
VENISE- Source - Bois de la Cote	29 368	33 385	13,7
DELUZ Source "LesTouvières "	18 167	19 191	5,6
DELUZ Puits "Sous Le Breuil"	21 581	30 429	41
CHALEZE Puits Communal	35 272	22 305	-36,8
BESANCON Source de Vaire-Arcier	3 140 237	2 333 025	-25,7
NOVILLARS Forage de Novillars (ex SPD'EAU)	510 934	376 883	-26,2
AMAGNEY Forage de la Montoillotte	51 298	81 552	59
BESANCON Prise de Chenecey	3 606 530	3 906 675	8,3
Total	10 625 259	10 862 923	2,2

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 67%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

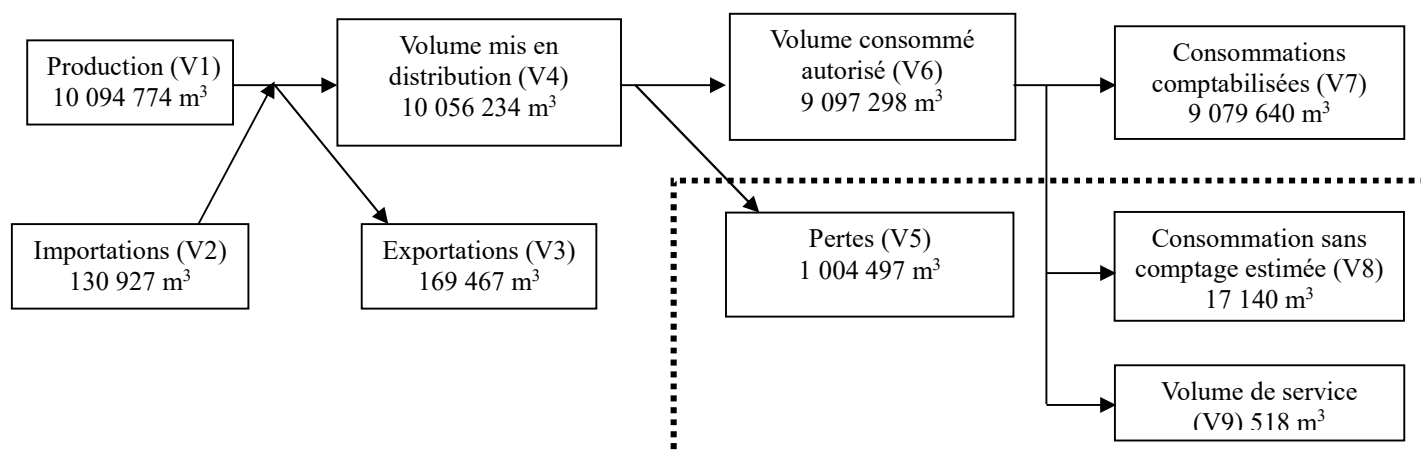


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Total	0	0	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production



Le service a 20 stations de pompage et captages :

Nom des stations de pompage et captages	Type de traitement
BESANCON - Puits de Chailluz	Décantation filtration désinfection
BESANCON - Pompage nappe Novillars F2	Chloration
BESANCON - Pompage nappe Novillars F3	Chloration
BESANCON - Source Arcier	Décantation, Préozoneation, filtration (sable) désinfection (Ozoneation)
BESANCON - Prise de Chenecey (La Loue)	Décantation, filtration (sable/CAG), désinfection (UV)
Ex-SAEP GMV - Puits du Mont (Montferrand-le-Château)	Désinfection (Chloration)
CHALEZE - Puits communal	Désinfection (UV)
CHAUCENNE - Source de Saint-Symphorien	Désinfection (UV)
DELUZ - Source "Les Touvières"	Désinfection (UV)
DELUZ - Puits "Sous le Breuil"	Désinfection (Chloration)
VAIRE ARCIER (Vaire) - Captage Doubs Vaire Arcier "La Fin Dessous"	Désinfection (UV)
VAIRE Le Grand (Vaire) - Captage Doubs Vaire Le Grand "Sous Barreaux"	Désinfection (UV)
VENISE - Source "Bois de la Côte"	Désinfection (Chloration)
SIVOM DE BOUSSIÈRES - Puits de Thoraise	Désinfection (Chloration)
SIVOM DE BOUSSIÈRES - Puits de Torpes "Aux Creux"	Désinfection (Chloration)
SIVOM DE BOUSSIÈRES - Puits de Boussières	Désinfection (Chloration)
SIVOM DE BOUSSIÈRES - Puits de Routelle	Désinfection (UV)
AMAGNEY - Forage de la Montoillotte	Désinfection (UV/Chloration)
Ex-SPD'EAU - Forage de Novillars	Désinfection (Chloration)
Ex-SPD'EAU - Source aux Essarts Daniel (Marchaux)	Désinfection (Chloration)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
BOUSSIERES Puits de Boussières	78 903	62 910	-20,3	80
BESANCON Chailluz 1 (CZ8)	467 088	615 828	31,8	80
BESANCON forage NOVILLARS F2	1 288 464	2 183 069	66,4	60
THORAISE Puits de Thoraïse	22 377	30 125	34,6	80
BESANCON forage NOVILLARS F3	900 345	673 923	-25,1	60
TORPES Puits de Torpes " aux Creux"	58 528	58 081	-0,8	60
MARCHAUX Sources aux Essarts Daniel	15 709	17 070	8,7	60
OSSELLE-ROUTELLE Puits de Routelle	26 399	31 353	18,8	80
CHAUCENNE Source Saint Symphorien	32 227	31 743	-1,5	80
VAIRE Puits d'Arcier "La Fin Dessous"	4 766	2 370	-50,3	60
VAIRE Puits de Vaire le Grand "Sous Barreaux"	34 132	33 604	-1,6	80
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de Mont	243 382	252 217	3,6	80
VENISE- Source - Bois de la Cote	29 368	33 385	13,7	60
DELUZ Source "LesTouvières "	18 167	19 191	5,6	80
DELUZ Puits "Sous Le Breuil"	21 581	30 429	41	80
CHALEZE Puits Communal	35 272	22 305	-36,8	60
BESANCON Source de Vaire-Arcier	2 911 009	1 959 250	-32,7	100
NOVILLARS Forage de Novillars (ex SPD'EAU)	510 934	359 813	-29,6	60
AMAGNEY Forage de la Montoillotte	51 298	81 552	59	60
BESANCON Prise de Chenecey	3 397 079	3 596 556	5,9	80
Total du volume produit (V1)	10 147 028	10 094 774	-0,9	

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %
Acheté au SIEVO pour : - Chaucenne = 1 123 m ³ - Montferrand-le-Château = 3 505 m ³	23 230	4 628	-80,1
Achetés au SIVOM de la Vallée via Véolia pour : - Vieilley = 42 478 m ³ - Mérey-Vieilley = 7 647 m ³ - Palise = 13 028 m ³	59 731	63 153	5,7
Achetés à Véolia pour : - Bonnay = 38 303 m ³ - Besançon (rue d'Epinal) = 533 m ³	39 837	38 836	-2,5
Achetés à Gaz et Eaux pour : - La Chapelle des Buis (Besançon) = 24 310 m ³	22 951	24 310	5,9
Total d'eaux traitées achetées (V2)	145 749	130 927	-10,2

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	8 515 631	8 879 957	4,3
Abonnés non domestiques	208 125	199 683	-4,1
Total vendu aux abonnés (V7)	8 723 756	9 079 640	4,1
Total vendu à d'autres services (V3)	148 754	169 467	13,9

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	14 030	17 140	22,2
Volume de service (V9)	11 100	518	-95,3

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	8 748 886	9 097 298	4

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 745 kilomètres au 31/12/2021 (745 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 36,50 € au 01/01/2021

36,50 € au 01/01/2022

ANNEE 2021 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances						
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Part variable GBM + de 100 m ³	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	Redevance pollution domestique (Agence Eau)	Facture 120m ³ avec redevances Agence Eau
Amagney	24	0,97	0,99	0,05	0,28	185,93
Besançon	18	1,1	1,12	0,05	0,28	195,98
Bonnay	23	1,07	1,09	0,05	0,28	197,28
Boussières	12	1,24	1,26	0,05	0,28	207,26
Braillans	36	0,91	0,93	0,05	0,28	190,53
Busy	32	1,24	1,26	0,05	0,28	227,26
Chalèze	11	1,13	1,15	0,05	0,28	192,68
Champoux	36	0,91	0,93	0,05	0,28	190,53
Chaucenne	23	1,29	1,31	0,05	0,28	224,43
Deluz	18	1,61	1,63	0,05	0,28	258,93
Grandfontaine	45	1,09	1,11	0,05	0,28	221,74
Marchaux- Chaudefontaine	36	0,91	0,93	0,05	0,28	190,53
Mérey-Vieilley	13	1,89	1,91	0,05	0,28	288,49
Montferrand le Château	45	1,09	1,11	0,05	0,28	221,74
Novillars	36	0,91	0,93	0,05	0,28	190,53
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	39	1,43	1,45	0,05	0,28	257,71
Palise	31	1,09	1,11	0,05	0,28	207,74
Rancenay	62	1,32	1,34	0,05	0,28	267,13
Roche-Lez-Beaupré	36	0,91	0,93	0,05	0,28	190,53
Thise	36	0,91	0,93	0,05	0,28	190,53
Thoraise	25	1,26	1,28	0,05	0,28	222,73
Torpes	40	1,22	1,24	0,05	0,28	232,79
Vaire (ex Vaire-Arcier)	12	1,41	1,43	0,05	0,28	228,24
Vaire (ex Vaire-Le-Petit)	36	0,91	0,93	0,05	0,28	190,53
Velesmes-Essarts	45	1,08	1,1	0,05	0,28	220,51
Venise	12	1,21	1,23	0,05	0,28	203,56
Vieilley	33	1,64	1,66	0,05	0,28	277,63
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	18	1,61	1,63	0,05	0,28	258,93

ANNEE 2022 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances						
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Part variable GBM + de 100 m ³	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	Redevance pollution domestique (Agence Eau)	Facture 120m ³ avec redevances Agence Eau
Amagney	22	0,99	1,01	0,065	0,28	188,30
Besançon	17,5	1,11	1,13	0,065	0,28	198,61
Bonnay	21,5	1,07	1,09	0,065	0,28	197,67
Boussières	12,5	1,21	1,23	0,065	0,28	205,96
Braillans	32	0,95	0,97	0,065	0,28	193,36
Busy	28,5	1,22	1,24	0,065	0,28	223,19
Chalèze	12	1,12	1,14	0,065	0,28	194,35
Champoux	32	0,95	0,97	0,065	0,28	193,36
Chaucenne	21	1,26	1,28	0,065	0,28	220,63
Deluz	17,5	1,52	1,54	0,065	0,28	249,22
Grandfontaine	39	1,09	1,11	0,065	0,28	217,64
Marchaux- Chaudefontaine	32	0,95	0,97	0,065	0,28	193,36
Mérey-Vieilley	13,5	1,75	1,77	0,065	0,28	273,61
Montferrand le Château	39	1,09	1,11	0,065	0,28	217,64
Novillars	32	0,95	0,97	0,065	0,28	193,36
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	34	1,46	1,48	0,065	0,28	258,31
Palise	28	1,08	1,1	0,065	0,28	205,41
Rancenay	52,5	1,3	1,32	0,065	0,28	257,06
Roche-Lez-Beaupré	32	0,95	0,97	0,065	0,28	193,36
Thise	32	0,95	0,97	0,065	0,28	193,36
Thoraise	23	1,23	1,25	0,065	0,28	218,92
Torpes	35	1,2	1,22	0,065	0,28	227,22
Vaire (ex Vaire-Arcier)	12,5	1,36	1,38	0,065	0,28	224,47
Vaire (ex Vaire-Le-Petit)	32	0,95	0,97	0,065	0,28	193,36
Velesmes-Essarts	39	1,08	1,1	0,065	0,28	216,41
Venise	12,5	1,19	1,21	0,065	0,28	203,49
Vieilley	30	1,54	1,56	0,065	0,28	264,19
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	17,5	1,52	1,54	0,065	0,28	249,22

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable, les frais d'accès au service et autres services pour l'année 2021,
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable, les frais d'accès au service et autres services pour l'année 2022.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	ANNEE 2021 Facture type 120 m ³ TTC avec redevances	ANNEE 2022 Facture type 120 m ³ TTC avec redevances	Variation en %
Amagney	185,93	188,30	1,27
Besançon	195,98	198,61	1,34
Bonnay	197,28	197,67	0,20
Boussières	207,26	205,96	-0,63
Braillans	190,53	193,36	1,49
Busy	227,26	223,19	-1,79
Chalèze	192,68	194,35	0,86
Champoux	190,53	193,36	1,49
Chaucenne	224,43	220,63	-1,69
Deluz	258,93	249,22	-3,75
Grandfontaine	221,74	217,64	-1,85
Marchaux- Chaudefontaine	190,53	193,36	1,49
Mérey-Vieilley	288,49	273,61	-5,16
Montferrand le Château	221,74	217,64	-1,85
Novillars	190,53	193,36	1,49
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	257,71	258,31	0,23
Palise	207,74	205,41	-1,12
Rancenay	267,13	257,06	-3,77
Roche-Lez-Beaupré	190,53	193,36	1,49
Thise	190,53	193,36	1,49
Thoraise	222,73	218,92	-1,71
Torpes	232,79	227,22	-2,39
Vaire (ex Vaire-Arcier)	228,24	224,47	-1,65
Vaire (ex Vaire-Le-Petit)	190,53	193,36	1,49
Velesmes-Essarts	220,51	216,41	-1,86
Venise	203,56	203,49	-0,03
Vieilley	277,63	264,19	-4,84
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	258,93	249,22	-3,75

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

	Prix au 01/01/N en €/m3	Prix au 01/01/N+1 en €/m3	Variation en %
Amagney	1,55	1,57	1,27
Besançon	1,63	1,66	1,34
Bonnay	1,64	1,65	0,20
Boussières	1,73	1,72	-0,63
Braillans	1,59	1,61	1,49
Busy	1,89	1,86	-1,79
Chalèze	1,61	1,62	0,86
Champoux	1,59	1,61	1,49
Chaucenne	1,87	1,84	-1,69
Deluz	2,16	2,08	-3,75
Grandfontaine	1,85	1,81	-1,85
Marchaux- Chaudefontaine	1,59	1,61	1,49
Mérey-Vieilley	2,40	2,28	-5,16
Montferrand le Château	1,85	1,81	-1,85
Novillars	1,59	1,61	1,49
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	2,15	2,15	0,23
Palise	1,73	1,71	-1,12
Rancenay	2,23	2,14	-3,77
Roche-Lez-Beaupré	1,59	1,61	1,49
Thise	1,59	1,61	1,49
Thoraise	1,86	1,82	-1,71
Torpes	1,94	1,89	-2,39
Vaire (ex Vaire-Arcier)	1,90	1,87	-1,65
Vaire (ex Vaire-Le-Petit)	1,59	1,61	1,49
Veslmes-Essarts	1,84	1,80	-1,86
Venise	1,70	1,70	-0,03
Vieilley	2,31	2,20	-4,84
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	2,16	2,08	-3,75
Montant pondéré	1,71	1,72	0,64

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 7 359 888 m³/an (7 123 828 m³/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La convergence tarifaire avec un prix cible au 1^{er} janvier 2026 à 3,30 € TTC par m³ avec redevance hors inflation et incidents pour une facture type de 120 m³.

Au regard du volume de travaux plus important en assainissement qu'en eau potable, le Conseil de Communauté a décidé de modifier la répartition initiale de 1,50 € /m³ d'eau potable et de 1,50 € /m³ d'assainissement en 1,55 € /m³ d'eau potable et 1,75 € /m³ d'assainissement hors inflation.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	8 238 613	10 219 603	24,05
<i>dont abonnements</i>	590 586	672 006	13,79
Recette de vente d'eau en gros	43 396	93 279	114,95
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0,00
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	0,00
Total recettes de vente d'eau	8 872 595	10 312 882	23,81
Recettes liées aux travaux	170 390	148 301	-12,96
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0,00
Autres recettes (préciser)	515 337	569 700	10,55
Total autres recettes	685 727	718 001	4,71
Total des recettes	9 558 322	11 030 883	22,44

Recettes globales : Total des recettes au 31/12/2021 : 11 030 883 € (9 558 322 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	371	5	320	1
Paramètres physico-chimiques	280	6	500	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	98,7%	99,7%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,9%	99,6%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	86,5 %	90,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	31,05	34,45
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	86 %	89,9 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,6 m³/j/km (5 en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 3,5 m³/j/km (5 en 2020).

3.3.4.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,483 (VDB)	6,736	2,004	2,632	3,54

NB : Ces données portent sur l'ensemble de GBM (hors 2017 uniquement Ville de Besançon).

Au cours des 5 dernières années, 16,4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,44% (0,28 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80,3% (84,1% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 48 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (29 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,94 pour 1 000 abonnés (1,61 en 2020).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	6 828 082	6 056 087
Epargne brute annuelle en €	5 400 131	5 189 080
Durée d'extinction de la dette en années	1,3	1,2

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 1,2 an (1,3 en 2020).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	233 186,88	90 185,26
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	10 411 124,83	10 958 746
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	2,24	0,82

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 0,82% (2,24 en 2020).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 34

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 1,37 pour 1000 abonnés (1,67 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb sur la régie



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	23 261	24 497
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	4
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	364	360
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,00	0,01
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1,56	1,47

4.2. Montants financiers (données GBM)



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	6 021 787	3 720 338
Montants des subventions en €	171 681	478 703
Montants des contributions du budget général en €	0	0
Principaux chantiers soldés en N		
<u>Communes en régie :</u>		
- Besançon, rue de Dole : renouvellement réseau, 95 000 € HT - Besançon, pont de Velotte : renouvellement réseau, 49 000 € HT - Chalèze, rue des Grandes Vignes : renouvellement réseau, 76 420 € HT - Chalèze, rue des Gravelles : renouvellement réseau, 151 400 € HT - Chalezeule, chemin de la combe Balland : renouvellement réseau, 137 433 € HT - Chalezeule, le long de la RD 683 : renouvellement réseau, 106 417 € HT - Chalezeule, chemin du Rond Buisson : renouvellement réseau, 54 639 € HT - Grandfontaine, chemin de Velesmes : renouvellement réseau, 160 000 € HT - Grandfontaine, réservoir - Velesmes-Essarts, chemin de la Nouvelle : renouvellement réseau, 35 000 € HT - Montferrand-le-Château, rue d'Avanne : extension réseau, 83 723 € HT		
<u>Communes en DSP :</u>		
Chatillon-le-Duc, forage F6 : tuber le forage, 105 021 € HT		

4.3. État de la dette du service (*données GBM*)



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		6 828 082	6 056 087
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	797 471	771 995
	en intérêts	206 224	182 760

4.4. Amortissements (*données GBM*)



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 4 043 877,14 € (3 976 518 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service (données GBM)



Projets à l'étude

Communes en régie :

- Besançon, station La Malate : démolition de l'ancienne station + travaux process + extension bâtiment, 3 100 000 € HT
- Besançon, avenue Chardonnet - secteur SNB : renouvellement réseau, 40 000 € HT
- Besançon, rue du Bougney : renouvellement réseau, 180 000 € HT
- Besançon, rue de l'Epitaphe : renouvellement réseau, 125 000 € HT
- Besançon, square Van Gogh : extension réseau, 40 000 € HT
- Bonnay, chemin du Val de l'Ognon : renouvellement réseau, 90 000 € HT
- Chalèze, RD 683 : interconnexion réseau AEP, 250 000 € HT
- Deluz, rue des Longeaux : renouvellement réseau, 420 000 € HT
- Deluz, rue de Frétille : renouvellement réseau, 120 000 € HT
- Saône, Grande Rue / RD 246, avenue de la Gare / RD 246, route de Gennes, rue du Château, rue des Arondes, rue de la Paix : renouvellement réseau + mise en séparatif, 381 000 € HT
- Vaire (Arcier), 2^{ème} tranche : renouvellement réseau, 730 000 € HT

Communes en DSP :

- Avanne-Aveney, rue Paillard : renouvellement réseau, 150 000 € HT
- Avanne-Aveney, rue des Vergers : renouvellement réseau, 100 000 € HT
- Châtillon-le-Duc, RD 108 - clos de l'Epaulie : renouvellement réseau, 40 000 € HT
- Ecole-Valentin, rue du Vallon : renouvellement réseau, 235 000 € HT
- Ecole-Valentin, rue de Châtillon - RD 108 : renouvellement réseau, 150 000 € HT
- Geneuille, rue du Chenil : renouvellement réseau, 20 000 € HT
- Larnod, rue de la Grivolée : renouvellement réseau, 45 000 € HT
- Mamirolle, rue des Noyers : renouvellement réseau, 95 000 € HT
- Miserey-Salines, route de la Chapelle- réservoir de Miserey : renouvellement réseau, 180 000 € HT
- Miserey-Salines, clos des Pins I : renouvellement réseau, 150 000 € HT
- Montfaucon, Feeder « Montfaucon » : renouvellement réseau feeder, 920 000 € HT
- Saint Vit, rues de la Libération et Champ Perret : renouvellement réseau, 220 000 € HT

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (données GBM)



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adoptés	/	/

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 24 demandes d'abandon de créance et en a accordé 17.

5 019,18 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0006 €/m³ pour l'année 2021 (0,0021 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) (données GBM)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Total coopération décentralisée	0

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	128 483	138 805
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] (montant pondéré)	1,71	1,72
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,7%	99,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,9%	99,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,5%	90,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5	3,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5	3,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,28%	0,44%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	84,1%	80,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0021	0,0006
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,61	1,94
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,3	1,2
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,24%	0,82%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,67	1,37



COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

Assainissement non collectif
REGIE

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'assainissement non collectif**

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	5
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine

➤ Compétences liée au service

- | | |
|--|--|
| ☒ Contrôle des installations | ☐ Traitement des matières de vidanges |
| ☐ Entretien des installations | ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations |
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amagney, Audeux, Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Bonnay, Boussières, Braillans, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalezeule, Chalèze, Champagny, Champoux, Champvans-les-Moulins, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Fontain, Franois, Gennes, Grandfontaine, La Chevillotte, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux-Chaudefontaine, Mazerolles-le-Salin, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Mérey-Vieilley, Noironte, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Roset-Fluans, Saône, Serre-les-Sapins, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins
 - Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
 - Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation : ☒ Non
 - Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 18/12/17 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le nombre d'habitants desservi par le service public d'assainissement non collectif ne peut être calculé puisque la délimitation des zones en Assainissement Non Collectif n'est pas réalisée sur l'ensemble du territoire.

Pour information, le nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service est de 174 633.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) ne peut être calculé puisque la délimitation des zones en Assainissement Non Collectif n'est pas réalisée sur l'ensemble du territoire.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 80 (80 en 2020).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022
Compétences obligatoires	
Tarif du contrôle des installations neuves en €	100
Tarif du contrôle des installations existantes en €	85

Les délibérations de Grand Besançon Métropole fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement non collectif pour l'année 2021.
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement non collectif pour l'année 2022.

2.2. Recettes

	Exercice 2021
Facturation du service obligatoire en €	13 391
Dont montant des recettes provenant des contrôles	13 391
Dont montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0
Dont montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	0
Facturation du service facultatif en €	0
Autres prestations auprès des abonnés en €	0
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0
Autre en € :	0

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	496
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 135
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 110
Taux de conformité en %	75,2

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 est de 28 915,70 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Néant	



COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

Assainissement collectif
REGIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Volumes facturés.....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	43
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	43
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	44
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	45
2.1.	Modalités de tarification	45
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	48
2.3.	Recettes.....	51
3.	Indicateurs de performance	52
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	52
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	52
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	54
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	55
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	56
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	57
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	74
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	74
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	75
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	76
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	77
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	78
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	78
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	78
4.	Financement des investissements.....	79
4.1.	Montants financiers.....	79
4.2.	Etat de la dette du service	79
4.3.	Amortissements	79
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	80
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	81
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	82
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	82
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	82
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	83

1. Caractérisation technique du service

1.1 *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif : REGIE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine

- **Compétences liées au service** :

		Oui	Non
	Collecte	☒	☐
	Transport	☒	☐
	Dépollution	☒	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amagney, Audeux, Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Bonnay, Boussières, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalezeule, Chalèze, Champagny, Champvans-les-Moulins, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Fontain, Franois, Gennes, Grandfontaine, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux-Chaudefontaine, Mazerolles-le-Salin, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Mérey-Vieille, Noiron, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Saône, Serre-les-Sapins, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieille, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins

- **Existence d'une CCSPL** ☒ Oui ☐ Non
- **Existence d'un zonage** ☒ Oui, date d'approbation* : 2018 ☐ Non
- **Existence d'un règlement de service** ☒ Oui, date d'approbation* : 18/12/2017 et modifié le 11/05/2022 ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 168 256 habitants au 31/12/2021 (168 256 au 31/12/2020).

1.4 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 35 157 abonnés au 31/12/2021 (34 560 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/21	Variation en %
Amagney	413	416	0,73
Audeux	192	198	3,13
Avanne-Aveney	811	821	1,23
Besançon	13 615	13 741	0,93
Beure	509	505	-0,79
Bonnay	330	334	1,21
Boussières	536	535	-0,19
Busy	265	271	2,26
Byans-sur-Doubs	279	276	-1,08
Chalèze	183	185	1,09
Chalezeule	464	443	-4,53
Champagny	134	139	3,73
Champvans-les-Moulins	135	138	2,22
Chaucenne	218	227	4,13
Chemaudin et Vaux	912	922	1,10
Dannemarie-sur-Crète	505	556	10,10
Deluz	276	275	-0,36
Fontain (ex Arguel)	88	88	0,00
Franois	881	891	1,14
Gennes	251	248	-1,20
Grandfontaine	551	590	7,08
La Chevillotte (partiellement ANC)	4	4	0,00
La Vèze	213	214	0,47
Larnod	291	290	-0,34
Le Gratteris	56	57	1,79
Mamirolle	699	710	1,57
Marchaux-Chaudefontaine	628	646	2,87
Mazerolles-le-Salin	92	93	1,09
Mérey-Vieilley	71	75	5,63

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/20	Nombre total d'abonnés au 31/12/21	Variation en %
Montfaucon	621	621	0,00
Montferrand-le-Château	846	909	7,45
Morre	512	538	5,08
Noironte	179	199	11,17
Novillars	436	438	0,46
Osselle-Routelle	230	231	0,43
Palise	49	51	4,08
Pelousey	602	610	1,33
Pirey	904	895	-1,00
Pouilley-Français	328	333	1,52
Rancenay	130	142	9,23
Roche-lez-Beaupré	910	922	1,32
Saône	1 250	1 254	0,32
Serre-les-Sapins	786	819	4,20
Thise	1 306	1 317	0,84
Thoraise	110	110	0,00
Torpes	396	401	1,26
Vaire	214	302	41,12
Velesmes-Essarts	180	188	4,44
Venise	184	196	6,52
Vieilley	285	295	3,51
Villars-Saint-Georges	105	105	0,00
Vorges-les-Pins	209	205	-1,91
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	186	188	1,08
Total	34 560	35 157	1,73

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 35 157.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,63 abonnés/km au 31/12/2021. (28,14 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 4,79 habitants/abonné au 31/12/2021. (4,87 habitants/abonné au 31/12/2020).

1.5 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	6 830 949	7 899 658	15,65
Abonnés non domestiques	99 100	114 934	15,98
Total des volumes facturés aux abonnés	6 930 049	8 014 592	15,70

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6 Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	0
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Laissey	Les débitmètres mesurant les volumes importés sont en cours d'installation.		
Roulans			
Moncey			
Total des volumes importés	Non communiqué	Non communiqué	

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 38 au 31/12/2021.

1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 840 km de réseau unitaire hors branchements,
- 388 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1 228 km.

42 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation
Bassin d'orage	Vieilley
Bassin d'orage	Torcol
Bassin d'orage	Léo_Lagrange
Bassin d'orage	PR_village
Bassin d'orage	Chalezeule_BTC
Bassin d'orage	La_Vèze
Bassin d'orage	Morre_Sytteau
Bassin d'orage	Pirey
Bassin d'orage	Roche_lez_Beaupré_Sytteau
Bassin d'orage	Véronique
Bassin d'orage	Clairs_Soleil
Bassin d'orage	Tristan_Barnard
Bassin d'orage	Diderot
Bassin d'orage	Albert_Thomas
Bassin d'orage	Université
Bassin d'orage	Founottes
Bassin d'orage	Chateaufarine
Bassin d'orage	Mermoz
Bassin d'orage	Palente
Bassin d'orage	Roulans

Type d'équipement	Localisation
Déversoir d'orage	Krug
Déversoir d'orage	Pelote
Déversoir d'orage	Battant
Déversoir d'orage	Port Citeau
Déversoir d'orage	Antide Janvier
Déversoir d'orage	Clerc de Landresse
Déversoir d'orage	Bugnet
Déversoir d'orage	Mazagran
Déversoir d'orage	Tarragnoz
Déversoir d'orage	Velotte
Déversoir d'orage	Roche d'or
Déversoir d'orage	Grandfontaine
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré commune
Déversoir d'orage	Chalezeule
Déversoir d'orage	La Malate
Déversoir d'orage	Novillars
Déversoir d'orage	Thise
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré Halage
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré BO Sytteau
Déversoir d'orage	Ecole Valentin Endives
Déversoir d'orage	Ecole Valentin Gendarmerie
Déversoir d'orage	Pirey



1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 34 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925119001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1992									
Commune d'implantation		Champvans-les-Moulins (25119)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		400									
Nombre d'abonnés raccordés		138									
Nombre d'habitants raccordés		317									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		100									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé vers la Lanterne							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		☐ et ☒ ou				60				
DCO	200		☐ et ☒ ou				60				
MES			☐ et ☐ ou				50				
NGL			☐ et ☐ ou								
NTK			☐ et ☐ ou								
pH			☐ et ☐ ou								
NH ₄ ⁺			☐ et ☐ ou								
Pt			☐ et ☐ ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2021											

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : LE GRATTERIS Step n°2
Code Sandre de la station : 060925297002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/06/2008							
Commune d'implantation				Le Gratteris (25297)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				200							
Nombre d'abonnés raccordés				55							
Nombre d'habitants raccordés				127							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				25							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Faille karstique							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/11/2021	oui	8	96,7	51	93,25	14	94,92	<5	95,21	7,3	32,58

STEU N°3 : TORPES STEP 2; 550 Eh
Code Sandre de la station : 060925564004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/01/2014									
Commune d'implantation		Torpes (25564)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		550									
Nombre d'abonnés raccordés		200									
Nombre d'habitants raccordés		460									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		154									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Cours d'eau							
		Nom du milieu récepteur		Le Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒		ou		80			
DCO		125		☐ et ☒		ou		75			
MES		35		☐ et ☒		ou		90			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK		20		☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/05/2021	Non	20	91,3	148	78,3	29	89,64	35	73,08	8,1	32,5
02/11/2021	Oui	14	78,13	66	69,44	11	88,54	9	68,97	4,1	0

STEU N°4 : TORPES STEP PIROULETTE

Code Sandre de la station : 060925564002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Décanteur-Digesteur							
Date de mise en service				31/12/1989							
Commune d'implantation				Torpes (25564)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				100							
Nombre d'abonnés raccordés				20							
Nombre d'habitants raccordés				46							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				10							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Ruisseau					
		Nom du milieu récepteur				_____					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h											

STEU N°5 : TORPES STEP 1; 450 Eh
Code Sandre de la station : 060925564003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Disques biologiques							
Date de mise en service				31/12/1988							
Commune d'implantation				Torpes (25564)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				450							
Nombre d'abonnés raccordés				196							
Nombre d'habitants raccordés				451							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				90							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Cours d'eau					
		Nom du milieu récepteur				Le Doubs					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		35				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		20				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/05/2021	Non	120	52	452	56,54	83	76,9	104	13,3	10	16,67
02/11/2021	Non	32	63	166	43,73	58	69,47	40	0	5,2	0

STEU N°6 : MONTFAUCON Décanteur/Digesteur - La Malate
Code Sandre de la station : 060925395001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Décanteur-Digesteur							
Date de mise en service				01/01/1980							
Commune d'implantation				Montfaucon (25395)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				30							
Nombre d'abonnés raccordés				10							
Nombre d'habitants raccordés				23							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				5							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Cours d'eau					
		Nom du milieu récepteur				Le Doubs					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h											

STEU N°7 : BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot
Code Sandre de la station : 060925056002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1994									
Commune d'implantation		Besançon (25056)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		188 350									
Nombre d'abonnés raccordés		17 836 (pour partie)									
Nombre d'habitants raccordés		135000									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		90 000									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Doubs							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			☐ et		☒ ou		80			
DCO	90			☐ et		☒ ou		75			
MES	30			☐ et		☒ ou		90			
NGL				☐ et		☐ ou					
NTK	10			☐ et		☒ ou		70			
pH				☐ et		☐ ou					
NH ₄ ⁺				☐ et		☐ ou					
Pt	1			☐ et		☒ ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2021	Oui	3,85	95,7	23	91,9	7,5	94,7	3,4	88,8	0,39	90,1

STEU N°8 : ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION

Code Sandre de la station : 060925495002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée									
Date de mise en service		1990									
Commune d'implantation		Roche-lez-Beaupré (25495)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		100									
Nombre d'abonnés raccordés		20									
Nombre d'habitants raccordés		46									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		15									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur fossé									
		Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☒ ou				60			
DCO	200			☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h											

STEU N°9 : CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES

Code Sandre de la station : 060925593001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/1997							
Commune d'implantation				Chemaudin et Vaux (25147)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1200							
Nombre d'abonnés raccordés				158							
Nombre d'habitants raccordés				363							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				197							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Prés / Recologne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				85	
DCO		90				☐ et ☒ ou				75	
MES		30				☐ et ☒ ou				80	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		10				☐ et ☒ ou				75	
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
80/09/21	Oui	3	98,6	23	95	15	96,3	1,6	98,2	8,37	0
10/10/21	Oui	3	99,1	17	97,8	2	99,6	1,6	98,6	7,77	30,8

STEU N°10 : POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)

Code Sandre de la station : 060925466002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux									
Date de mise en service		27/07/2011									
Commune d'implantation		Pouilley-Français (25466)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		950									
Nombre d'abonnés raccordés		333									
Nombre d'habitants raccordés		766									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		242									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau Rompre							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		☐ et	☒ ou	85						
DCO	90		☐ et	☒ ou	75						
MES	30		☐ et	☒ ou	80						
NGL			☐ et	☐ ou							
NTK	10		☐ et	☒ ou	75						
pH			☐ et	☐ ou							
NH ₄ ⁺			☐ et	☐ ou							
Pt			☐ et	☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/05/21	Oui	2,5	98,8	27	94,9	3,3	97	5	94,2	5,7	39,36

STEU N°11 : MEREY VIEILLEY Filtre planté

Code Sandre de la station : 060925376001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtre planté							
Date de mise en service				01/10/2008							
Commune d'implantation				Mérey-Vieilley (25376)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				200							
Nombre d'abonnés raccordés				67							
Nombre d'habitants raccordés				154							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				32							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Bon bief puis Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒		ou		60			
DCO		125		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		52			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/09/21	Oui	<3	99,4	32	98,2	6	99,4	1,7	98,3	1,82	92

STEU N°12 : BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot

Code Sandre de la station : 060925103002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1994									
Commune d'implantation		Busy (25103)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		2700									
Nombre d'abonnés raccordés		714									
Nombre d'habitants raccordés		1642									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		845									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Moulinot							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		35				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		20				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2021	Oui	4,18	98,64	32,58	95,98	15,78	97,4	3,1	99,38	4,1	62,64

STEU N°13 : CHAUCENNE Station dépuración

Code Sandre de la station : 060925136002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2010							
Commune d'implantation				Chaucenne (25136)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés				220							
Nombre d'habitants raccordés				506							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				200							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau La Lanterne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/01/2021	Oui	3	91,67	11	89,81	2,5	96,43	3	81,71	0,9	70

STEU N°14 : CHAUDEFONTAINE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925137001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Lit bactérien							
Date de mise en service				31/12/1975							
Commune d'implantation				Marchaux-Chaufontaine (25368)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300							
Nombre d'abonnés raccordés				106							
Nombre d'habitants raccordés				244							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				45							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Corcelle							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h											

STEU N°15 : SAONE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925532001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1979							
Commune d'implantation				Saône (25532)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				5500							
Nombre d'abonnés raccordés				2113							
Nombre d'habitants raccordés				4860							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				2251							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des GRANDS TERREAUX							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et		☐ ou					
DCO				☐ et		☐ ou					
MES				☐ et		☐ ou					
NGL				☐ et		☐ ou					
NTK				☐ et		☐ ou					
pH				☐ et		☐ ou					
NH ₄ ⁺				☐ et		☐ ou					
Pt				☐ et		☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°16 : VELESMES ESSARTS Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925594001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1978									
Commune d'implantation		Velesmes-Essarts (25594)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		420									
Nombre d'abonnés raccordés		188									
Nombre d'habitants raccordés		432									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		100									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES		85				☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/09/21	Oui	21	96	184	83	21	96	84,8	22	10,8	24

STEU N°17 : VENISE MONCEY STEP Lagunage

Code Sandre de la station : 060000225354

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/2002									
Commune d'implantation		Venise (25598)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1100									
Nombre d'abonnés raccordés		353 ? (184 venise et 169 Moncey ?)									
Nombre d'habitants raccordés		900									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		180									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Ognon							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☒ ou				60			
DCO	200			☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		Ntk		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/01/2021	Oui	15	90	62	88	29	97	14,9	63	1,1	73
02/08/2021	Oui	6	92	32	83	8	96	8,5	59	0,8	62

STEU N°18 : MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté
Code Sandre de la station : 060925371001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtre planté							
Date de mise en service				01/10/2008							
Commune d'implantation				Mazerolles-le-Salin (25371)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Nombre d'abonnés raccordés				93							
Nombre d'habitants raccordés				214							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				38							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Recologne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h											

STEU N°19 : AMAGNEY Décanteur/Digesteur Les Longeaux
Code Sandre de la station : 060925014002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Décanteur digesteur							
Date de mise en service				01/01/1980							
Commune d'implantation				Amagney (25014)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				60							
Nombre d'abonnés raccordés				20							
Nombre d'habitants raccordés				46							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				7							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Longeaux							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h											

STEU N°20 : AMAGNEY STEU
Code Sandre de la station : 060925014001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1993									
Commune d'implantation		Amagney (25014)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		900									
Nombre d'abonnés raccordés		413									
Nombre d'habitants raccordés		950									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		200									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Longeaux							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/01/2021	Oui	<3	89	25	81	24	71	7,5	62	0,4	76

STEU N°21 : VIEILLEY STEU
Code Sandre de la station : 060925612001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/2004							
Commune d'implantation				Vieilley (25612)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés				285							
Nombre d'habitants raccordés				656							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				135							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/01/2021	Oui	10	95	52	91	29	95	26,1	72	3,2	57

STEU N°22 : BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"

Code Sandre de la station : 060925084002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/2002							
Commune d'implantation				Boussières (25084)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				150							
Nombre d'abonnés raccordés				20							
Nombre d'habitants raccordés				46							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				18							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h											

STEU N°23 : NOIRONTE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925427001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1994							
Commune d'implantation				Noironte (25427)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'abonnés raccordés				199							
Nombre d'habitants raccordés				458							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				100							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Noironte							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/12/2021	Oui	18	90	118	77	31	80	30,1	64	2,3	69

STEU N°24 : VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925616001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/05/1999							
Commune d'implantation				Villars-Saint-Georges (25616)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				240							
Nombre d'abonnés raccordés				114							
Nombre d'habitants raccordés				262							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				30							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h											

STEU N°25 : MARCHAUX Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925368001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1978									
Commune d'implantation		Marchaux-Chaudefontaine (25368)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		5500									
Nombre d'abonnés raccordés		2113									
Nombre d'habitants raccordés		4860									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		2251									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau souterraine							
		Nom du milieu récepteur		Karst							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		☐ et ☐ ou		60					
DCO		90		☐ et ☐ ou		60					
MES		15		☐ et ☐ ou		50					
NGL		15		☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		1,3		☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne de 2021	Oui	3,25	98,4	18,25	97,14	3,9	98,9	2,06	96,2	0,58	89,1

STEU N°26 : OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle
Code Sandre de la station : 060925438001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1990									
Commune d'implantation		Osselle-Routelle (25438)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés		180									
Nombre d'habitants raccordés		414									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		39									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Canal du Rhône au Rhin							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES		85				☐ et ☒ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/12/21	Oui	21	78,9	154	60,9	91	52,3	40,4	37,9	4,8	29,1

STEU N°27 : OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE

Code Sandre de la station : 060925509001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Lit bactérien							
Date de mise en service				31/12/1988							
Commune d'implantation				Osselle-Routelle (25438)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				530							
Nombre d'abonnés raccordés				230							
Nombre d'habitants raccordés				529							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				80							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/01/2021	Oui	10	79,6	44	55,5	38	68,3	6	73,9	2,2	12

STEU N°28 : AUDEUX Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925030001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1981									
Commune d'implantation		Audeux (25030)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés		198									
Nombre d'habitants raccordés		455									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		70									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Noironte/Recologne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES		85				☐ et ☒ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/12/2021	Oui	3	92,9	43	87,1	9	79,5	17,7	56,8	1,6	73,5

STEU N°29 : DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925195002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1992									
Commune d'implantation		Dannemarie-sur-Crète (25195)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1800									
Nombre d'abonnés raccordés		556									
Nombre d'habitants raccordés		1279									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		270									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur		Sol								
	Nom du milieu récepteur		Perte karstique								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou						Rendement (%)		
DBO ₅	35		☐ et		☒ ou		60				
DCO	200		☐ et		☒ ou		60				
MES	85		☐ et		☒ ou		50				
NGL			☐ et		☐ ou						
NTK			☐ et		☐ ou						
pH			☐ et		☐ ou						
NH ₄ ⁺			☐ et		☐ ou						
Pt			☐ et		☐ ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/01/2021	Oui	5	97,9	40	94,12	6	96,3	5	84,5	3,7	58,2
07/09/2021	Oui	16	94,1	140	79,8	47	77,8	109	0	18,3	0

STEU N°30 : BYANS SUR DOUBS Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925105001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1975									
Commune d'implantation		Byans-sur-Doubs (25105)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		276									
Nombre d'habitants raccordés		635									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		150									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/01/2021	Oui	5	90,9	30	84,2	7	88,7	6	84,2	1,1	70,3

STEU N°31 : PALISE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925444001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Décanteur							
Date de mise en service				31/12/1975							
Commune d'implantation				Palise (25444)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				90							
Nombre d'abonnés raccordés				47							
Nombre d'habitants raccordés				108							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				15							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h											

STEU N°32 : CHAMPAGNEY Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925115001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1996									
Commune d'implantation		Champagney (25115)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		340									
Nombre d'abonnés raccordés		138									
Nombre d'habitants raccordés		317									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		68									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h											

STEU N°33 : MAMIROLLE Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925364001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Boues activées							
Date de mise en service				1980							
Commune d'implantation				Mamirolle (25364)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				3000							
Nombre d'abonnés raccordés				669							
Nombre d'habitants raccordés				1523							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				901							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Faille					
		Nom du milieu récepteur				Karst					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		35				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2021	Non	25,1	78,8	104,2	81,9	31,6	85,8	36	59,3	5,1	68,3

STEU N°34 : PELOUSEY STEU
Code Sandre de la station : 060925448001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/2005									
Commune d'implantation		Pelousey (25448)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		2300									
Nombre d'abonnés raccordés		610									
Nombre d'habitants raccordés		1403									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		1030									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Lanterne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		30				☐ et ☒ ou				90	
DCO		90				☐ et ☒ ou				80	
MES		25				☐ et ☒ ou				90	
NGL		15				☐ et ☒ ou				70	
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☐ ou				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2021	Oui	3,6	97,4	25,5	94	7,11	96,6	9,6	79,8	0,5	91,8

1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice N en tMS
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépurat	0,00
LE GRATTERIS Step n°2	0,00
TORPES STEP 2; 550 Eh	0,00
TORPES STEP PIROULETTE	0,00
TORPES STEP 1; 450 Eh	0,09
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate	0,00
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	2034,00
ROCHE-LEZ-BEAUPRE _ MICRO-STATION	0,00
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	0,00
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	0,00
MEREY VIEILLEY Filtre planté	0,00
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	10,50
CHAUCENNE Station dépurat	0,00
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	0,00
SAONE Station d'épuration	3,00
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	0,00
VENISE MONCEY STEP Lagunage	0,00
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	17,00
AMAGNEY Décanteur/digesteur _ Les Longeaux	0,00
AMAGNEY STEU	0,00
VIEILLEY STEU	0,00
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	0,00
NOIRONTE Station d'épuration	0,00
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	0,00
MARCHAUX Station d'épuration	0,00
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	0,00
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	1,50
AUDEUX Station d'épuration	0,56
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	10,40
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	5,00
PALISE Station d'épuration	0,00
CHAMPAGNEY Station d'épuration	0,00
MAMIROLLE Station d'épuration	27,00
PELOUSEY STEU	0,00
Total des boues produites	2109,05

1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice N en tMS
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuraton	0,00
LE GRATTERIS Step n°2	0,00
TORPES STEP 2; 550 Eh	0,00
TORPES STEP PIROULETTE	0,00
TORPES STEP 1; 450 Eh	0,09
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate	0,00
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	2034,00
ROCHE-LEZ-BEAUPRE _ MICRO-STATION	0,00
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	0,00
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	0,00
MEREY VIEILLEY Filtre planté	0,00
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	10,50
CHAUCENNE Station dépuraton	0,00
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	0,00
SAONE Station d'épuration	3,00
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	0,00
VENISE MONCEY STEP Lagunage	0,00
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	17,00
AMAGNEY Décanteur/digesteur _ Les Longeaux	0,00
AMAGNEY STEU	0,00
VIEILLEY STEU	0,00
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	0,00
NOIRONTE Station d'épuration	0,00
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	0,00
MARCHAUX Station d'épuration	0,00
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	0,00
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	1,50
AUDEUX Station d'épuration	0,56
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	10,40
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	5,00
PALISE Station d'épuration	0,00
CHAMPAGNEY Station d'épuration	0,00
MAMIROLLE Station d'épuration	27,00
PELOUSEY STEU	0,00
Total des boues évacuées	2109,05

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:	Compris dans les frais d'accès au service de l'eau potable	
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	La PFAC est calculée en fonction du nombre de logements raccordés : - le forfait n°1 correspondant à 1 logement est arrêté à 2 000 €, - le forfait n°2, arrêté à 1 100 € s'ajoute au forfait n°1 pour chaque logement supplémentaire sur la parcelle, dans la limite de 50 logements au total, - le forfait n°3 correspond à tout logement supplémentaire à 50 logements et qui s'élève à 500 € par logement.	
Participation aux frais de branchement	Participation forfaitaire dans le cadre d'une extension de réseau : 1770 € H.T. Plafond création de branchement : 3500 € H.T.	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

ANNEE 2021 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances						
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Part Fixe Déléataire	Part variable Déléataire	Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau
Amagney	12	0,76	0	0	0,15	133,32
Audeux	3	1,29	0	0	0,15	193,38
Avanne-Aveney	2	1,13	27,72	0,104	0,15	215,38
Besançon	7	1,2	0	0	0,15	185,90
Beure	0	0,9	32,18	0,102	0,15	187,46
Bonnay	17	2,26	0	0	0,15	336,82
Boussières	3	2,05	0	0	0,15	293,70
Busy	41	0,89	0	0	0,15	182,38
Byans-sur-Doubs	13	0,77	0	0	0,15	135,74
Chalèze	3	1,93	0	0	0,15	277,86
Chalezeule	3	1,39	0	0	0,15	206,58
Champagney	46	1,21	0	0	0,15	230,12
Champvans-les-Moulins	20	1,03	0	0	0,15	177,76
Chaucenne	39	1,21	0	0	0,15	222,42
Chemaudin et Vaux	3	1,25	0	0	0,15	188,10
Dannemarie-sur-Crète	3	1,43	0	0	0,15	211,86
Deluz	17	1,37	0	0	0,15	219,34
Fontain (ex Arguel)	16	0,89	0	0	0,15	154,88
Franois	3	1,46	0	0	0,15	215,82
Gennes	15	0,94	0	0	0,15	160,38
Grandfontaine	3	1,36	0	0	0,15	202,62
La Chevillotte (partiellement ANC)	0	0	0	0	0,15	19,80
La Vèze	21	0,83	0	0	0,15	152,46

ANNEE 2021 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances						
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Part Fixe Délégataire	Part variable Délégataire	Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau
Larnod	7	1,16	0	0	0,15	180,62
Le Gratteris	17	0,89	0	0	0,15	155,98
Mamirolle	25	0,69	0	0	0,15	138,38
Marchaux-Chaufontaine (ex Chauffontaine)	3	2,95	0	0	0,15	412,50
Marchaux-Chaufontaine (ex Marchaux)	22	1,54	0	0	0,15	247,28
Mazerolles-le-Salin	24	1	0	0	0,15	178,20
Mérey-Vieilley	3	1,26	0	0	0,15	189,42
Montfaucon	16	0,83	0	0	0,15	146,96
Montferrand-le-Château	3	1,28	0	0	0,15	192,06
Morre	3	0,98	0	0	0,15	152,46
Noironte	75	0,65	0	0	0,15	188,10
Novillars	4	1,35	0	0,194	0,15	228,01
Osselle-Routelle (ex Osselle)	28	0,55	0	0	0,15	123,20
Osselle-Routelle (ex Routelle)	20	0,78	0	0	0,15	144,76
Palise	17	1	0	0	0,15	170,50
Pelousey	20	0,89	0	0	0,15	159,28
Pirey	3	1,3	0	0	0,15	194,70
Pouilley-Français	44	0,46	0	0	0,15	128,92
Rancenay	18	1,14	0	0	0,15	190,08
Roche-lez-Beaupré	12	1,81	0	0	0,15	271,92
Saône	4	0,9	0	0	0,15	143,00
Serre-les-Sapins	3	1,73	0	0	0,15	251,46
Thise	8,5	2,23	0	0	0,15	323,51
Thoraise	24	1,19	0	0	0,15	203,28
Torpes	36	1,24	0	0	0,15	223,08
Vaire (ex Vaire-Arcier)	3	1,87	0	0	0,15	269,94
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	3	1,42	0	0	0,15	210,54
Velesmes-Essarts	31	0,63	0	0	0,15	137,06
Venise	3	1,14	0	0	0,15	173,58
Vieilley	3	1,28	0	0	0,15	192,06
Villars-Saint-Georges	12	0,5	0	0	0,15	99,00
Vorges-les-Pins	56	1,14	0	0	0,15	231,88
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	3	2,36	0	0	0,15	334,62

ANNEE 2022 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances						
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Part Fixe Délégataire	Part variable Délégataire	Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau
Amagney	11,5	0,91	0	0	0,16	153,89
Audeux	4,5	1,33	0	0	0,16	201,63
Avanne-Aveney	0	1,16	28,86	0,108	0,16	220,24
Besançon	7,5	1,26	0	0	0,16	195,69
Beure	0	0,97	33,58	0,107	0,16	200,22
Bonnay	15,5	2,11	0	0	0,16	316,69
Boussières	4,5	1,95	0	0	0,16	283,47
Busy	35	1,01	0	0	0,16	192,94
Byans-sur-Doubs	12,5	0,92	0	0	0,16	156,31
Chalèze	4,5	1,95	0	0	0,16	283,47
ANNEE 2022 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances						

	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Part Fixe Délégataire	Part variable Délégataire	Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau
Chalezeule	4,5	1,42	0	0	0,16	213,51
Champagney	39	1,27	0	0	0,16	231,66
Champvans-les-Moulins	18	1,13	0	0	0,16	190,08
Chaucenne	33	1,27	0	0	0,16	225,06
Chemaudin et Vaux	4,5	1,3	0	0	0,16	197,67
Dannemarie-sur-Crète	4,5	1,45	0	0	0,16	217,47
Deluz	15,5	2,20	0	0	0,16	328,57
Fontain (ex Arguel)	32,5	1,02	0	0	0,16	191,51
Franois	4,5	1,47	0	0	0,16	220,11
Gennes	31	1,30	0	0	0,16	226,82
Grandfontaine	4,5	1,39	0	0	0,16	209,55
La Vèze	19	0,97	0	0	0,16	170,06
Larnod	7,5	1,23	0	0	0,16	191,73
Le Gratteris	15,5	1,01	0	0	0,16	171,49
Mamirolle	22	0,86	0	0	0,16	158,84
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	4,5	2,937	0	0	0,16	413,75
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	20	1,54	0	0	0,16	246,40
Mazerolles-le-Salin	21	1,1	0	0	0,16	189,42
Mérey-Vieilley	4,5	1,31	0	0	0,16	198,99
Montfaucon	35	1,18	0	0	0,16	215,38
Montferrand-le-Château	4,5	1,33	0	0	0,16	201,63
Morre	4,5	1,09	0	0	0,16	169,95
Noironte	62	0,82	0	0	0,16	197,56
Novillars	5	1,33	0	0,197	0,16	228,18
Osselle-Routelle (ex Osselle)	24,5	0,74	0	0	0,16	145,75
Osselle-Routelle (ex Routelle)	18	0,93	0	0	0,16	163,68
Palise	15,5	1,1	0	0	0,16	183,37
Pelousey	18	1	0	0	0,16	172,92
Pirey	4,5	1,34	0	0	0,16	202,95
Pouilley-Français	37	1,09	0	0	0,16	205,70
Rancenay	16,5	1,22	0	0	0,16	200,31
Roche-lez-Beaupré	19,5	1,95	0	0	0,16	299,97
Saône	22	1,27	0	0	0,16	212,96
Serre-les-Sapins	4,5	1,68	0	0	0,16	247,83
Thise	8,75	2,08	0	0	0,16	305,31
Thoraise	21	1,25	0	0	0,16	209,22
Torpes	31	1,3	0	0	0,16	226,82
Vaire (ex Vaire-Arcier)	4,5	1,857	0	0	0,16	271,19
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	4,5	1,44	0	0	0,16	216,15
Velesmes-Essarts	27	0,81	0	0	0,16	157,74
Venise	4,5	1,21	0	0	0,16	185,79
Vieilley	4,5	1,33	0	0	0,16	201,63
Villars-Saint-Georges	11,5	0,7	0	0	0,16	126,17
Vorges-les-Pins	47	1,22	0	0	0,16	233,86
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	4,5	2,19	0	0	0,16	315,15

Les délibérations de Grand Besançon Métropole fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement pour l'année 2021.
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement pour l'année 2022.

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	ANNEE 2021 Facture type 120 m3 TTC avec redevances	ANNEE 2022 Facture type 120 m3 TTC avec redevances	Variation en %
Amagney	133,32	153,89	15,43
Audeux	193,38	201,63	4,27
Avanne-Aveney	215,38	220,24	2,26
Besançon	185,90	195,69	5,27
Beure	187,46	200,22	6,81
Bonnay	336,82	316,69	-5,98
Boussières	293,70	283,47	-3,48
Busy	182,38	192,94	5,79
Byans-sur-Doubs	135,74	156,31	15,15
Chalèze	277,86	283,47	2,02
Chalezeule	206,58	213,51	3,35
Champagney	230,12	231,66	0,67
Champvans-les-Moulins	177,76	190,08	6,93
Chaucenne	222,42	225,06	1,19
Chemaudin et Vaux	188,10	197,67	5,09
Dannemarie-sur-Crète	211,86	217,47	2,65
Deluz	351,34	328,57	-6,48
Fontain (ex Arguel)	179,08	191,51	6,94
Franois	215,82	220,11	1,99
Gennes	223,08	226,82	1,68
Grandfontaine	202,62	209,55	3,42
La Vèze	152,46	170,06	11,54
Larnod	180,62	191,73	6,15
Le Gratteris	155,98	171,49	9,94
Mamirolle	138,38	158,84	14,79
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	412,50	413,75	0,30
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	247,28	246,40	-0,36
Mazerolles-le-Salin	178,20	189,42	6,30
Mérey-Vieilley	189,42	198,99	5,05
Montfaucon	210,10	215,38	2,51
Montferrand-le-Château	192,06	201,63	4,98
Morre	152,46	169,95	11,47
Noironte	188,10	197,56	5,03
Novillars	228,01	228,18	0,08
Osselle-Routelle (ex Osselle)	123,20	145,75	18,30
Osselle-Routelle (ex Routelle)	144,76	163,68	13,07
Palise	170,50	183,37	7,55
Pelousey	159,28	172,92	8,56
Pirey	194,70	202,95	4,24

	ANNEE 2021 Facture type 120 m3 TTC avec redevances	ANNEE 2022 Facture type 120 m3 TTC avec redevances	Variation en %
Pouilley-Français	197,56	205,70	4,12
Rancenay	190,08	200,31	5,38
Roche-lez-Beaupré	271,92	299,97	10,32
Saône	205,92	212,96	3,42
Serre-les-Sapins	251,46	247,83	-1,44
Thise	323,51	305,31	-5,63
Thoraise	203,28	209,22	2,92
Torpes	223,08	226,82	1,68
Vaire (ex Vaire-Arcier)	269,94	271,19	0,46
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	210,54	216,15	2,66
Velesmes-Essarts	137,06	157,74	15,09
Venise	173,58	185,79	7,03
Vieilley	192,06	201,63	4,98
Villars-Saint-Georges	99,00	126,17	27,44
Vorges-les-Pins	231,88	233,86	0,85
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	334,62	315,15	-5,82

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

	Prix au 01/01/21 en €/m3	Prix au 01/01/22 en €/m3	Variation en %
Amagney	1,11	1,28	15,43
Audeux	1,61	1,68	4,27
Avanne-Aveney	1,79	1,84	2,26
Besançon	1,55	1,63	5,27
Beure	1,56	1,67	6,81
Bonnay	2,81	2,64	-5,98
Boussières	2,45	2,36	-3,48
Busy	1,52	1,61	5,79
Byans-sur-Doubs	1,13	1,30	15,15
Chalèze	2,32	2,36	2,02
Chalezeule	1,72	1,78	3,35
Champagney	1,92	1,93	0,67
Champvans-les-Moulins	1,48	1,58	6,93
Chaucenne	1,85	1,88	1,19
Chemaudin et Vaux	1,57	1,65	5,09
Dannemarie-sur-Crète	1,77	1,81	2,65
Deluz	2,93	2,74	-6,48
Fontain (ex Arguel)	1,49	1,60	6,94
Franois	1,80	1,83	1,99
Gennes	1,86	1,89	1,68
Grandfontaine	1,69	1,75	3,42
La Vèze	1,27	1,42	11,54
Larnod	1,51	1,60	6,15
Le Gratteris	1,30	1,43	9,94
Mamirolle	1,15	1,32	14,79
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	3,44	3,45	0,30
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	2,06	2,05	-0,36
Mazerolles-le-Salin	1,49	1,58	6,30
Mérey-Vieilley	1,58	1,66	5,05
Montfaucon	1,75	1,79	2,51
Montferrand-le-Château	1,60	1,68	4,98
Morre	1,27	1,42	11,47
Noironte	1,57	1,65	5,03
Novillars	1,90	1,90	0,08
Osselle-Routelle (ex Osselle)	1,03	1,21	18,30
Osselle-Routelle (ex Routelle)	1,21	1,36	13,07

	Prix au 01/01/21 en €/m3	Prix au 01/01/22 en €/m3	Variation en %
Palise	1,42	1,53	7,55
Pelousey	1,33	1,44	8,56
Pirey	1,62	1,69	4,24
Pouilley-Français	1,65	1,71	4,12
Rancenay	1,58	1,67	5,38
Roche-lez-Beaupré	2,27	2,50	10,32
Saône	1,72	1,77	3,42
Serre-les-Sapins	2,10	2,07	-1,44
Thise	2,70	2,54	-5,63
Thoraise	1,69	1,74	2,92
Torpes	1,86	1,89	1,68
Vaire (ex Vaire-Arcier)	2,25	2,26	0,46
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	1,75	1,80	2,66
Velesmes-Essarts	1,14	1,31	15,09
Venise	1,45	1,55	7,03
Vieilley	1,60	1,68	4,98
Villars-Saint-Georges	0,83	1,05	27,44
Vorges-les-Pins	1,93	1,95	0,85
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	2,79	2,63	-5,82
Montant pondéré	1,12	1,15	2,36

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La convergence tarifaire avec un prix cible au 1^{er} janvier 2026 à 3,30 € TTC par m³ avec redevance hors inflation et incidents pour une facture type de 120 m³.

Au regard du volume de travaux plus important en assainissement qu'en eau potable, le Conseil de Communauté a décidé de modifier la répartition initiale de 1,50 € /m³ d'eau potable et de 1,50 €/m³ d'assainissement en 1,55 €/m³ d'eau potable et 1,75 € /m³ d'assainissement hors inflation.

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	8 790 601	11 006 749	25,21
<i>dont abonnements</i>	176 657	201 290	13,94
Redevance eaux usées usage non domestique	146 716	216 836	47,79
<i>dont abonnements</i>	414	433	4,59
Recette pour boues et effluents importés	63 880	175 392	174,56
Régularisations (+/-)	0	0	0
Total recettes de facturation	8 937 317	11 600 700	29,80
Recettes de raccordement	107 482	154 634	43,87
Prime de l'Agence de l'Eau	668 219	610 712	-8,61
Contribution au titre des eaux pluviales	1 190 000	1 274 785	7,12
Recettes liées aux travaux	0	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (préciser)	1 497 053	2 639 780	76,33
Total autres recettes	3 462 754	4 679 912	35,15
Total des recettes	12 400 070	16 280 612	31,29

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 16 280 612 € (12 400 070 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, la délimitation des zones en Assainissement Non Collectif n'étant pas faite sur l'ensemble du territoire, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées ne peut être calculé.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		83%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	15%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	76%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	28

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 28 pour l'exercice 2021 (111 pour 2020).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées pour le Département Eaux et Assainissement de Grand Besançon Métropole est passé de 111 pour 2020 à 28 pour l'exercice 2021.

Cet écart important est dû principalement à la non prise en compte des 62 points de la partie C en raison d'une forte baisse de l'indicateur « VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose » qui passe de 82% en 2020 à 15% en 2021.

En effet, nous avons constaté de fortes divergences en 2021 entre les données renseignées dans notre SIG et celles constatées sur le terrain. Ces divergences nous ont conduit à considérer que la date ou la période de pose des réseaux de collecte des eaux usées n'était pas suffisamment fiable pour être considérée comme exploitable en l'état. Aussi, le Département Eaux et Assainissement de Grand Besançon Métropole a fait le choix de considérer cette donnée comme erronée et de lancer un chantier de recherche et de mise à jour de l'information.

Ce chantier sera confié à différents bureaux d'études dans le cadre de la réalisation des SDA à venir et du Diagnostic Permanent établi pour le système de la station de Port Douvot.

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 480	100	Non communiqué
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	103	100	Non communiqué
SAONE Station d'épuration	0	0	Non communiqué
MARCHAUX Station d'épuration	0	100	Non communiqué
MAMIROLLE Station d'épuration	279	0	Non communiqué
PELOUSEY STEU	54	100	Non communiqué

Les conformités 2021 seront communiquées ultérieurement par la Police de l'Eau.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **non communiqué** (66,67 % en 2020).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 480	100	Non communiqué
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	103	100	Non communiqué
SAONE Station d'épuration	0	0	Non communiqué
MARCHAUX Station d'épuration	0	100	Non communiqué
MAMIROLLE Station d'épuration	279	0	Non communiqué
PELOUSEY STEU	54	100	Non communiqué

Les conformités 2021 seront communiquées ultérieurement par la Police de l'Eau.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **non communiqué** (66,67 % en 2020).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 480	100	Non communiqué
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	103	100	Non communiqué
SAONE Station d'épuration	0	0	Non communiqué
MARCHAUX Station d'épuration	0	100	Non communiqué
MAMIROLLE Station d'épuration	279	0	Non communiqué
PELOUSEY STEU	54	100	Non communiqué

Les conformités 2021 seront communiquées ultérieurement par la Police de l'Eau.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **non communiqué** (66,67 % en 2020).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

LE GRATTERIS Step n°2 :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

TORPES STEP 2; 550 Eh :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

TORPES STEP PIROULETTE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

TORPES STEP 1; 450 Eh :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,09

MONTFAUCON Décanteur/digesteur La Malate :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2 034

ROCHE-LEZ-BEAUPRE MICRO-STATION :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

MEREY VIEILLEY Filtre planté :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	10,50
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		10,50

CHAUCENNE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

CHAUDEFONTAINE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

SAONE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		27

VELESMES ESSARTS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	3
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3

VENISE MONCEY STEP Lagunage :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

AMAGNEY Décanteur/digesteur_Les Longeaux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	17
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		17

AMAGNEY STEU :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

VIEILLEY STEU :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

NOIRONTE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

MARCHAUX Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	1,50
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,50

AUDEUX Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	0,56
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,56

DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	10,40
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		10,40

BYANS SUR DOUBS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	5
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		5

PALISE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

CHAMPAGNEY Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

MAMIROLLE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		27

PELOUSEY STEU :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est % (100% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2021, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (0,008 en 2020).

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 15

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de **1,2** par 100 km de réseau (0,6 en 2020).



3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,130 (VdB)	14,258	0,027	0,726	2,779

Au cours des 5 derniers exercices, 18,92 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Ces données portent sur l'ensemble de GBM (hors 2017 uniquement Ville de Besançon).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,31% (0,0024% en 2020).

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2021	Nombre de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépurat	0	0	
LE GRATTERIS Step n°2	1	1	100
TORPES STEP 2; 550 Eh	0	0	
TORPES STEP PIROULETTE	0	0	
TORPES STEP 1; 450 Eh	2	0	0
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate	0	0	
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	272	259	95,2
ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION	0	0	
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	2	2	100
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	1	1	100
MEREY VIEILLEY Filtre planté	0	0	
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	24	23	95,8
CHAUCENNE Station dépurat	1	1	100
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	0	0	
SAONE Station d'épuration	12	12	100
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	1	1	100
VENISE MONCEY STEP Lagunage	2	2	100
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	1	1	100
AMAGNEY Décanteur/digesteur _ Les Longeaux	0	0	
AMAGNEY STEU	1	1	100
VIEILLEY STEU	1	1	100
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	0	0	
NOIRONTE Station d'épuration	1	1	100
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	0	0	
MARCHAUX Station d'épuration	12	12	100
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	0	0	
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	1	1	100

	Nombre de bilans réalisés exercice 2021	Nombre de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
AUDEUX Station d'épuration	1	1	100
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	2	2	100
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	1	1	100
PALISE Station d'épuration	0	0	
CHAMPAGNEY Station d'épuration	0	0	
MAMIROLLE Station d'épuration	12	6	50
PELOUSEY STEU	24	23	95,8

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **93,1** (70,9 en 2020).

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Non*
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Non**
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (100 en 2020).

* suite aux précisions de la Direction Départemental des Territoires, nous ne sommes pas en mesure de faire cette évaluation : le bassin versant de collecte de chacun des déversoirs d'orage n'est pas matérialisé dans notre Système d'Information Géographique (SIG).

** cet indicateur a fait l'objet d'une étude approfondie par les services du Département Eau et Assainissement. Différentes actions ont été identifiées mais non encore réalisées en 2021.

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	23 283 240	21 615 872
Epargne brute annuelle en €	6 674 081	7 093 907
Durée d'extinction de la dette en années	3,5	3

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	327 937,66	82 352,35
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	9 124 598,65	11 288 042
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	3,59	0,73

3.14 Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 14

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de 0,4 pour 1000 abonnés (0,3 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1 Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	7 311 610	9 168 994
Montants des subventions en €	1 468 813	1 450 930,26
Montants des contributions du budget général en €	0	0
Principaux chantiers soldés en N		
<u>Communes en régie :</u>		
- Besançon, rue Palissy : renouvellement réseau, 13 188 € HT - Byans-sur-Doubs, chemin des Combes : extension réseau, 18 061 € HT - Montferrand-le-Château, rue d'Avanne : extension réseau, 51 939 € HT - Pelousey, STEP : réhabilitation lit de séchage de boues, 333 933 € HT - Thise, rue de Besançon : extension réseau, 88 231 € HT		
<u>Communes en DSP :</u>		
- Châtillon-le-Duc, avenue Card : extension réseau, 42 440 € HT - Pouilley-les-Vignes, rue des Vignes : réhabilitation de regards/EU/EP, 3 795 € HT		
Pouilley-les-Vignes, rue Masson : réhabilitation de regards/EU/EP, 3 000 € HT		

4.2 Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		23 283 240	21 615 872
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 679 070	1 667 368
	en intérêts	229 972	640 306,55

4.3 Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 5 924 735,15 € (5 517 667 € en 2020).

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude

Communes en régie :

- Besançon, STEP Port Douvot : méthanisation et projet de site Port Douvot, 9 000 000 € HT
- Besançon, STEP Port Douvot : désodorisation du répartiteur des boues, 30 000 € HT
- Besançon, STEP Port Douvot : chaulage des boues de la STEP, 320 000 € HT
- Besançon, Avenue Chardonnet - secteur SNB : renouvellement réseau + poste de relevage, 265 000 € HT
- Besançon, site de la Malcombe : création bassin d'orage, 8 700 000 € HT
- Besançon, STEP Port Douvot : aménagement entrée de la STEP, 350 000 € HT
- Bonnay, PR lotissement : renouvellement PR, 102 000 € HT
- Bonnay, PR lotissement : renouvellement réseau refoulement, 88 000 € HT
- Bonnay, chemin du Val de l'Ognon : renouvellement réseau, 50 000 € HT
- Champvans-les-Moulins, rue des noyers - rue nouvelle (RD 314 en partie) - chemin aval rue de Chenevière : renouvellement réseau, 220 000 € HT
- Chaudfontaine, STEP : création nouvelle STEP, 600 000 € HT
- Chaudfontaine, réseaux : renouvellement réseau, 390 000 € HT
- Deluz, rue des Longeaux : mise en séparatif, 420 000 € HT
- Deluz, rue de Frétille : mise en séparatif, 270 000 € HT
- Franois, Grande Rue, rue de la Vignotte, rue du Grand Chemin, rue de Bassand, chemin du Clousey, chemin du Chaney, Les Allées du stade, Les vergers du stade : renouvellement réseau, 400 000 € HT
- Gennes / Saône (ex SIA des Alaines), conduite de liaison : renouvellement réseau, 340 000 € HT
- Mamirolle, rue des noyers : mise en séparatif, 45 000 € HT
- Mamirolle, STEP : mise en conformité station, 2 500 000 € HT
- Montfaucon, rues du Coteau et Vauzelins : extension réseau, 98 000 € HT
- Montfaucon, hameau de la Malate PR : renouvellement du système DIP, 90 000 € HT
- Montfaucon / Morre (ex SIA des Alaines) : extension réseau, 400 000 € HT
- Pirey, rue de Chailloz : création dégrilleur sur trop plein dans le cadre de l'extension bassin EP, 40 000 € HT
- Saône, STEP : réhabilitation STEP, 630 000 € HT
- Saône, ZAE Cheneau Blond : extension réseau, 470 000 € HT
- Torpes, STEP : extension de la STEP, 910 000 € HT
- Vaire (Arcier), 2^{ème} tranche : renouvellement réseau, 900 000 € HT
- Saône, Grande Rue / RD 246, avenue de la Gare / RD 246, rue du Château, rue de l'Etoile / RD 104, rue des Castors, rue du Vert Pré, rue Alix Champion, rue de la Paix, rue des Champs, rue de la Cassotte, rue de la Croix de Mission, rue des Marais : renouvellement réseau + mise en séparatif, 1 150 000 € HT

Communes en DSP :

- Cussey-sur-l'Ognon, Bassin Versant Ognon : création nouvelle STEP + réseau de transport, 7 800 000 € HT
- Ecole-Valentin, rue du Vallon : renouvellement réseau, 200 000 € HT
- Fontain, STEP : réhabilitation STEP, 505 000 € HT
- Larnod, chemin de la Coutotte : extension réseau, 60 000 € HT
- Pouilley-les-Vignes, rue d'Emagny : mise en séparatif, 65 000 € HT
- Pugey, STEP : création nouvelle STEP, 1 050 000 € HT
- Pugey, rue de la Maltournée, chemin des Champs Galants (D142), rue de la Tuileries (D141), Traversée en amont Bonnet Rond : renouvellement réseau, 370 000 € HT
- Saint Vit, rues de la Libération et Champ Perret : renouvellement réseau, 150 000 € HT

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adoptés	/	/

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 24 demandes d'abandon de créance et en a accordé 17.

1 961,52 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m³ pour l'année 2021 (0,0015 €/m³ en 2020).

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Total coopération décentralisée	0

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	128 483	174 633
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	232	38
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 101	2 137
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] (montant pondéré)	1,08	1,14
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	92,83%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	111	28
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	66,67%	Non communiqué
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	66,67%	Non communiqué
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	66,67%	Non communiqué
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0015	0,0002
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,008	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0,6	1,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0,31%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	70,9%	93,1%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,5	3
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,59%	0,73%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,3	0,4